

EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
TRESOR PUBLIC DE CÔTE D'IVOIRE

Emprunt d'un montant de 145 milliards de Francs CFA à deux tranches A et B

• DU 10 AU 24 JUILLET 2020 •

REDONNONS DE L'ENERGIE A NOTRE ECONOMIE !

NOTE D'INFORMATION



TRANCHE A

TAUX D'INTÉRÊT

5,80%*

L'AN
SUR 7 ANS

*NET POUR LES RÉSIDENTS
EN CÔTE D'IVOIRE

MONTANT DE L'OPÉRATION : 100 MILLIARDS DE FCFA

PRIX DE L'OBLIGATION : 10 000 FCFA

TRANCHE B

TAUX D'INTÉRÊT

5,90%*

L'AN SUR 10 ANS

*NET POUR LES RÉSIDENTS EN CÔTE D'IVOIRE

MONTANT DE L'OPÉRATION :
45 MILLIARDS DE FCFA

PRIX DE L'OBLIGATION :
10 000 FCFA



email : infotpci@tresor.gouv.ci
www.tresor.gouv.ci

Représentant
de l'Emetteur



Chef de File

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CAPITAL SECURITIES
WEST AFRICA

Co-Chefs de File

BNIFINANCES
Votre partenaire de confiance

EDC INVESTMENT CORPORATION (EIC) **Ecobank**
Membre du Groupe Ecobank

Hudson

Syndicat de Placement : ABCO BOURSE - AFRICABOURSE - ATLANTIQUE FINANCE - ATTJARI SECURITIES WEST AFRICA - BOA CAPITAL SECURITIES - BSIC CAPITAL - BIBE FINANCE & SECURITIES - BICIBOURSE - BNI FINANCES - BRIDGE SECURITIES - CGF BOURSE - CITICORP CSWA - CORIS BOURSE - EDC INVESTMENT CORPORATION - EVEREST FINANCES - FINANCES GESTION ET INTERMEDIATION - HUDSON & CIE - IMPAXIS SECURITIES - SGI AGI - NSIA FINANCE SGI PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT - SBIF SGI BENIN - SGI MALI - SGI NIGER - SGI TOGO - SIRIUS CAPITAL - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CAPITAL SECURITIES - UNITED CAPITAL FOR AFRICA - INVICTUS CAPITAL FINANCE

L'original de la présente note d'information a reçu le numéro d'enregistrement N° EE/20-12 pour la tranche A et N°EE/20-13 pour la tranche B, du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) de l'UMOA, le 10 Juillet 2020 .

TRESOR PUBLIC DE CÔTE D'IVOIRE

Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique



Mise à la disposition du public à l'occasion de l'émission d'un emprunt obligataire

TPCI N° 04/2020 à deux tranches A et B d'un montant total de

145 000 000 000 FCFA

portant sur 14 500 000 Obligations d'une valeur nominale de 10 000 FCFA

au prix d'émission unitaire de

10 000 FCFA.

*Net pour les résidents en Côte d'Ivoire

Cette note d'information (la « Note d'Information ») contient des informations relatives à l'émission par le Trésor Public de Côte d'Ivoire (l'« Emetteur ») desdites obligations (les « Obligations »).

Les Obligations feront l'objet d'une demande d'admission sur la BRVM.

Durée de la Tranche A : 7 ans

Durée de la Tranche B : 10 ans

L'original de la présente note d'information a reçu les numéros d'enregistrement N° EE/20-12 pour la tranche A et N°EE/20-13 pour la tranche B, du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) de l'UMOA, le 10 Juillet 2020.

L'octroi par le Conseil Régional d'un numéro d'enregistrement n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés, ni garantie ou certification de l'information diffusée.

La Note d'Information donnant lieu à un enregistrement est établie sous la seule responsabilité de l'émetteur. Le numéro d'enregistrement n'est attribuée qu'après vérification que cette Note d'Information est complète et compréhensible et que les informations qu'elle contient sont pertinentes et cohérentes dans la perspective de l'opération proposée aux souscripteurs.

Le numéro d'enregistrement du Conseil Régional ne constitue pas une garantie contre le risque de non remboursement des échéances des titres.

Des exemplaires de la Note d'Information sont disponibles, sur demande et sans frais, auprès des établissements financiers mentionnés ci-dessous. Elle est également disponible sur le site Internet du CREPMF : www.crepmf.org ou sur le site Internet de l'Émetteur : www.tresor.gouv.ci

Chef de file



Co-Chefs de file



Syndicat de placement

ABCO BOURSE - AFRICABOURSE - AFRICAINE DE BOURSE - ATLANTIQUE FINANCE - BOA CAPITAL SECURITIES BIBE FINANCE & SECURITIES - BICIBOURSE - BNI FINANCES - BRIDGE SECURITIES - CGF BOURSE - CITICORP CSWA CORIS BOURSE - EDC INVESTMENT CORPORATION - EVEREST FINANCE - HUDSON & CIE - IMPAXIS SECURITIES SGI AGI - NSIA FINANCE - SGI PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT - SBIF - SGI BENIN - SGI MALI - SGI NIGER - SGI TOGO SIRIUS CAPITAL - SOGEBOURSE - UNITED CAPITAL FOR AFRICA - INVICTUS CAPITAL FINANCE

Sommaire

ABREVIATIONS ET DÉFINITIONS
AVERTISSEMENT

05
06



ATTESTATION ET POLITIQUE
D'INFORMATION

07



RENSEIGNEMENTS
CONCERNANT L'ÉMISSION

09



ENVIRONNEMENT
ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

17



STRATÉGIE DE LA DETTE
À MOYEN TERME

25



RENSEIGNEMENTS
À CARACTÈRE GÉNÉRAL
CONCERNANT L'ÉMETTEUR

27



ANNEXES

33

ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

AC	:	Amortissement Constant
ACCD	:	Agence Comptable Centrale des Dépôts
ACD	:	Amortissement Constant Différé
BCEAO	:	Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest
BOC	:	Bulletin Officiel de la Cote
BRVM	:	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
BTP	:	Bâtiment et Travaux Publics
CREPMF	:	Conseil Régional de l’Epargne Publique et des Marchés Financiers
DC/BR	:	Dépositaire Central / Banque de Règlement
DGTCF	:	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
FCFA	:	Franc de la Communauté Financière Africaine
IF	:	In Fine
Jour Ouvré	:	Tout jour où les institutions bancaires sont ouvertes sur toute l’étendue du territoire
OHADA	:	Organisation pour l’Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
PIB	:	Produit Intérieur Brut
SGI	:	Société de Gestion et d’Intermédiation
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

AVERTISSEMENT

L'octroi par le Conseil Régional d'un numéro d'enregistrement n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés, ni garantie ou certification de l'information diffusée.

La Note d'Information donnant lieu à un enregistrement est établie sous la seule responsabilité de l'émetteur. Le numéro d'enregistrement n'est attribuée qu'après vérification que cette Note d'Information est complète et compréhensible et que les informations qu'elle contient sont pertinentes et cohérentes dans la perspective de l'opération proposée aux souscripteurs.

Le numéro d'enregistrement du Conseil Régional ne constitue pas une garantie contre le risque de non remboursement des échéances des titres.

CHAPITRE
01



**ATTESTATION
ET POLITIQUE
D'INFORMATION**

1.1 ATTESTATION DE L'EMETTEUR

Nous soussigné, Jacques Konan ASSAHORE, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, attestons que les données contenues dans la présente Note d'Information sont conformes à la réalité et qu'elle ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Le Directeur Général du Trésor
et de la Comptabilité Publique



1.2 POLITIQUE D'INFORMATION

Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, Monsieur Jacques Konan ASSAHORE assurera la politique d'information.

Responsable de l'information et de la communication financière :

[Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique](#)

Contacts

Plateau, Boulevard CARDE, Immeuble SOGEFIHA, 8^{ème} étage - BPV 98 Abidjan, Côte d'Ivoire

Jacques Konan ASSAHORE

Directeur Général
Tél. : (225) 20 30 90 22
jassahore@tresor.gouv.ci

SANOGO BAFETEGUE

Directeur Général Adjoint
Tél. : (225) 20 30 90 24
bsanogo@tresor.gouv.ci

Arthur Augustin Pascal AHOUSI

Directeur Général Adjoint
Tél. : (225) 20 30 90 28
ahoussiartthur@tresor.gouv.ci

Jules Prosper COULIBALY

Directeur de la Dette Publique et des Dons
Tél. : (225) 20 25 09 80
coulibalyjules@tresor.gouv.ci

CHAPITRE 02

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉMISSION



2.1. CADRE DE L'ÉMISSION

2.1.1. Autorisation

Conformément à l'arrêté n° 0222 /MEF/DGTCP/DDPD du 08 juillet 2020, le Ministre de l'Économie et des Finances a autorisé pour une période de 11 jours ouvrés à compter du 10 au 24 juillet 2020 la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (ci-après le « Trésor Public ») à émettre sur le marché financier régional de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), des Obligations à taux fixes pour un montant indicatif de 145 milliards de FCFA, à deux tranches (A et B) de montant respectif 100 milliards FCFA et 45 milliards FCFA.

Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique a décidé de faire entièrement usage de cette autorisation et de procéder à l'émission d'un emprunt d'un montant indicatif de cent quarante cinq (145 000 000 000) FCFA représenté par 14 500 000 Obligations de 10 000 FCFA chacune.

2.1.2. But de l'Émission

L'émission a pour objet le financement des investissements prévus au budget de l'Etat au titre de l'année 2020.

2.1.3. Nombre et valeur nominale des titres, produit de l'émission

Le montant de l'émission est de 145 000 000 000 FCFA représenté par 14 500 000 obligations d'une valeur nominale 10 000 FCFA chacune.

2.1.4. Période de souscription

La souscription sera ouverte du 10 au 24 juillet 2020 inclus. Elle pourra être raccourcie, prolongée ou déplacée à la discrétion de l'Émetteur, après avis du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

2.1.5. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions

Les souscriptions des Obligations seront reçues aux guichets des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) de l'UEMOA, des Trésoreries et des Agences ACCD sur le territoire national.

2.1.6. Conversion de créances

Toute demande de conversion de créances se fera sur la tranche B. Toutefois, cette tranche n'exclut pas des souscriptions en cash.

2.2. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

2.2.1 Nature, forme et délivrance des titres

Les Obligations sont émises sous la forme de titres dématérialisés au porteur. Elles seront obligatoirement inscrites en comptes tenus par un intermédiaire habilité au choix du porteur. La propriété des Obligations sera établie par une inscription en compte. Les Obligations seront conservées auprès du Dépositaire Central / Banque de Règlement (« DC/BR »). Le DC/BR assurera la compensation des Obligations entre teneurs de comptes.

2.2.2. Prix d'émission

Le prix d'émission sera de dix mille Francs CFA (10 000 FCFA) par Obligation, payable en une seule fois à la date de souscription.

2.2.3. Date de jouissance

La date de jouissance est fixée au 29 juillet 2020.

2.2.4. Date de règlement

La date de règlement est fixée au 29 juillet 2020.

2.2.5. Taux nominal annuel

La tranche A est assortie d'un taux nominal annuel de 5,80%.

La tranche B est assortie d'un taux nominal annuel de 5,90%.

2.2.6. Intérêt annuel

Les Obligations issues de la tranche A rapporteront un intérêt annuel de 580 FCFA par titre, le premier coupon étant payable un an après la date de jouissance ou le premier jour ouvré suivant, si ce jour n'est pas un jour ouvré, conformément au tableau d'amortissement figurant dans le paragraphe Tableau d'Amortissement indicatif de l'Emprunt.

Les Obligations issues de la tranche B rapporteront un intérêt annuel de 590 FCFA par titre, le premier coupon étant payable un an après la date de jouissance ou le premier jour ouvré suivant, si ce jour n'est pas un jour ouvré, conformément au tableau d'amortissement figurant dans le paragraphe Tableau d'Amortissement indicatif de l'Emprunt.

2.2.7 Amortissement, remboursement

2.2.7.1 Amortissement

Le remboursement des tranches A et B se fera par amortissement constant annuel du capital avec deux (2) ans de différé.

2.2.7.2. Amortissement anticipé par rachats ou offres publiques

L'Émetteur se réserve le droit de procéder à tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, à l'amortissement anticipé des Obligations, soit par des rachats en bourse, soit par des offres publiques d'achat ou d'échange. Ces opérations sont sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal des Obligations restant en circulation.

2.2.7.3. Remboursement anticipé au gré de l'émetteur

Sous réserve du préavis mentionné au paragraphe 2.2.7.4 « Information du public à l'occasion du remboursement normal ou anticipé » l'Émetteur pourra à sa discrétion, à chaque date de paiement d'intérêts, procéder à tout moment à compter de la première date anniversaire de la date de jouissance, au remboursement anticipé de tout ou partie des Obligations restant en circulation au pair majoré du montant d'intérêt couru à la date de remboursement.

En cas de remboursement partiel, les Obligations ainsi amorties par anticipation seront imputées sur le volume total des Obligations en vie. Les opérations de remboursement partiel sont sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal des Obligations restant en circulation.

2.2.7.4. Information du public à l'occasion du remboursement normal ou anticipé

L'information relative au nombre d'Obligations rachetées et au nombre d'Obligations en circulation sera transmise annuellement à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) pour l'information du public et pourra être obtenue auprès de l'Émetteur ou de l'établissement chargé du service des titres. Un avis publié au Bulletin Officiel de la Cote (BOC) un mois avant la date de remboursement fera connaître le nombre de titres amortis par rachats, le nombre de titres à rembourser et le rapport d'amortissement.

La décision de l'Émetteur de procéder à un remboursement anticipé partiel ne coïncidant pas avec celle d'un remboursement normal, fera l'objet, au plus

tard deux mois avant la date de remboursement, d'un avis publié au Bulletin Officiel de la Cote et d'un avis de la BRVM. Cet avis donnera toutes les indications nécessaires et portera à la connaissance des porteurs d'Obligations la date fixée pour le remboursement. En cas de remboursement anticipé total, le délai de préavis pourra être ramené à un (1) mois.

2.2.7.5. Annulation des Obligations

Les Obligations remboursées à leur échéance normale ou par anticipation, les Obligations rachetées en bourse ou par voie d'offres publiques, cesseront d'être considérées comme étant en circulation et seront annulées.

2.2.8. Durée de l'emprunt

La durée de l'emprunt est de 7 ans pour la tranche A et de 10 ans pour la tranche B.

2.2.9. Assimilations ultérieures

Au cas où l'Émetteur envisagerait ultérieurement de nouvelles Obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs et à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.

2.2.10. Rang de créance

Les Obligations et leurs intérêts constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'Émetteur, venant au même rang entre eux et au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures, de l'Émetteur.

2.2.11. Maintien de l'emprunt à son rang

L'Émetteur s'engage jusqu'au remboursement effectif de la totalité des Obligations du présent emprunt, à ne pas conférer d'hypothèque sur les biens et droits immobiliers qu'il peut ou pourra posséder, ni à constituer un nantissement sur son fonds de commerce au bénéfice d'autres Obligations sans consentir les mêmes garanties et le même rang aux présentes Obligations. Cet engagement se rapporte exclusivement aux émissions d'Obligations et n'affecte en rien la liberté de l'Émetteur de disposer de la propriété de ses biens ou de conférer toute sûreté sur lesdits biens en toutes autres circonstances.

2.2.12. Garantie

Cette émission bénéficie de la garantie souveraine de l'État de Côte d'Ivoire.

2.2.13. Sûreté

2.2.13.1. Compte séquestre

L'emprunt est sécurisé par un compte d'amortissement (compte séquestre) qui sera ouvert au nom du Trésor Public dans les livres de la BCEAO. Ce compte sera approvisionné en ressources nécessaires au paiement des échéances. A chaque échéance, la BCEAO débitera le compte séquestre du montant de l'échéance pour mettre les fonds à la disposition du Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) qui procède au règlement des différents détenteurs des titres à travers les SGI.

2.2.13.2. Mécanisme de paiement

Un mécanisme a été mis en place pour permettre au Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) de disposer des fonds relatifs à chaque échéance par un ordre de virement irrévocable du Trésor Public donné à la BCEAO. A chaque échéance, la BCEAO débitera le compte séquestre du montant de l'échéance et le mettra à la disposition du Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) qui procèdera au règlement aux différents détenteurs des titres à travers les SGI.

2.2.14. Notation

Cette émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.

2.2.15. Liquidité

Les Obligations issues des deux (2) tranches (A et B) bénéficient de l'admissibilité aux guichets de refinancement de la BCEAO, dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire.

2.2.16. Représentation des porteurs de titres

Conformément à l'article 785 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux Sociétés Commerciales et au Groupement d'Intérêt Économique, les porteurs d'Obligations de la présente émission pourront se grouper de plein droit pour la défense de leurs intérêts, dans une masse qui jouit de la personnalité juridique.

2.2.17. Régime fiscal

Les revenus liés à ces Obligations sont exonérés de tout impôt pour l'investisseur en Côte d'Ivoire et soumis à la législation fiscale sur les revenus de valeurs mobilières en vigueur dans les autres pays au moment du paiement des intérêts et du remboursement du capital.

2.2.18. Admission à la BRVM, négociation

2.2.18.1. Cotation

La cotation de l'emprunt obligataire TPCI N°04/2020 sur le marché secondaire commence le premier jour ouvrable suivant l'inscription des titres auprès du DC/BR, soit deux (02) jours après la date de règlement/ livraison.

2.2.18.2. Restriction sur la libre négociabilité des titres

Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions d'émission à la libre négociabilité des titres.

2.2.18.3. Bourse de cotation

Tous les emprunts du Trésor Public émis sur le marché financier régional de l'UEMOA sont cotés sur la BRVM sous le libellé TPCI. Leur cotation est publiée dans le Bulletin Officiel de la Cote de la BRVM sous la rubrique « Obligations Régionales ».

2.2.18.4. Cotation de titres de même catégorie sur d'autres marchés

Sans objet.

2.2.19. Renseignements généraux

2.2.19.1. Chef et Co-chefs de file du Syndicat de Placement des titres

SOCIETE GENERALE CAPITAL SECURITIES WEST AFRICA a été mandatée par l'Emetteur en qualité de Chef de file et est en charge de la mise en oeuvre de l'opération suivant les règles en vigueur sur le Marché Financier Régional de l'UEMOA.

Les SGI BNI FINANCES, EDC INVESTMENT CORPORATION et HUDSON & CIE ont été mandatées par l'Etat en qualité de Co-chefs de file du syndicat de placement pour la cession des titres auprès du public.

2.2.19.2. Syndicat de placement

Le syndicat de placement est composé de toutes les SGI de la zone UEMOA agréées par le CREPMF.

2.2.19.3. Service financier

Le service financier de l'emprunt (paiement des intérêts échus, remboursement des titres amortis, etc.) est assuré par SOCIETE GENERALE CAPITAL SECURITIES WEST AFRICA.

2.2.19.4. Tribunaux compétents en cas de contestation

La Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA sera la seule compétente pour statuer sur tout litige pouvant survenir dans le cadre de cet emprunt.

2.2.19.5 Droit applicable

La présente opération est régie par la législation en vigueur dans l'espace UEMOA.

2.2.19.6. Frais d'inscription

Aucun frais n'est perçu par l'Émetteur à la souscription (ni commission d'ordre, ni droits d'entrée). Par ailleurs, en cas d'inscription des Obligations sur un compte auprès des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation ou des Banques Teneurs de Compte / Conservateurs

agrées par le CREPMF, des frais sont prélevés au titre des Obligations (droits de garde, commission de tenue de compte). Il appartient aux investisseurs de s'informer quant aux frais que pourraient leur réclamer ces établissements financiers.

2.2.20. Code ISIN

Le code international de l'emprunt est CI0000003653 pour la tranche A et CI0000003646 pour la tranche B.

2.3. TABLEAU D'AMORTISSEMENT INDICATIF DE L'EMPRUNT

Le remboursement du capital se fera par amortissement constant annuel après deux (2) ans de différé.

Le paiement des intérêts se fera annuellement, le 29 juillet de chaque année à partir du 29 juillet 2021.

LE TABLEAU D'AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DE L'EMPRUNT TPCI (TRANCHE A)

MONTANT : **100 000 000 000**

TAUX D'INTERET : **5,80%**

REMBOURSEMENT : **Annuel**

DUREE : **7 ans**

DIFFERE : **2 ans**

ECHÉANCES	ENCOURS DEBUT DE PERIODE	NOMBRE DE TITRES	TITRES AMORTIS	CAPITAL	INTERÊTS	TOTAL	ENCOURS FIN DE PERIODE
29/07/2021	100 000 000 000	10 000 000	-	-	5 800 000 000	5 800 000 000	100 000 000 000
29/07/2022	100 000 000 000	10 000 000	-	-	5 800 000 000	5 800 000 000	100 000 000 000
29/07/2023	100 000 000 000	10 000 000	2 000 000	20 000 000 000	5 800 000 000	25 800 000 000	80 000 000 000
29/07/2024	80 000 000 000	8 000 000	2 000 000	20 000 000 000	4 640 000 000	24 640 000 000	60 000 000 000
29/07/2025	60 000 000 000	6 000 000	2 000 000	20 000 000 000	3 480 000 000	23 480 000 000	40 000 000 000
29/07/2026	40 000 000 000	4 000 000	2 000 000	20 000 000 000	2 320 000 000	22 320 000 000	20 000 000 000
29/07/2027	20 000 000 000	2 000 000	2 000 000	20 000 000 000	1 160 000 000	21 160 000 000	-
TOTAL				100 000 000 000	29 000 000 000	129 000 000 000	

LE TABLEAU D'AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DE L'EMPRUNT TPCI (TRANCHE B)

MONTANT : **45 000 000 000**

TAUX D'INTERET : **5,90%**

REMBOURSEMENT : **Annuel**

DUREE : **10 ans**

DIFFERE : **2 ans**

ECHÉANCES	ENCOURS DEBUT DE PERIODE	NOMBRE DE TITRES	TITRES AMORTIS	CAPITAL	INTERÊTS	TOTAL	ENCOURS FIN DE PERIODE
29/07/2021	45 000 000 000	4 500 000	-	-	2 655 000 000	2 655 000 000	45 000 000 000
29/07/2022	45 000 000 000	4 500 000	-	-	2 655 000 000	2 655 000 000	45 000 000 000
29/07/2023	45 000 000 000	4 500 000	562 500	5 625 000 000	2 655 000 000	8 280 000 000	39 375 000 000
29/07/2024	39 375 000 000	3 937 500	562 500	5 625 000 000	2 323 125 000	7 948 125 000	33 750 000 000
29/07/2025	33 750 000 000	3 375 000	562 500	5 625 000 000	1 991 250 000	7 616 250 000	28 125 000 000
29/07/2026	28 125 000 000	2 812 500	562 500	5 625 000 000	1 659 375 000	7 284 375 000	22 500 000 000
29/07/2027	22 500 000 000	2 250 000	562 500	5 625 000 000	1 327 500 000	6 952 500 000	16 875 000 000
29/07/2028	16 875 000 000	1 687 500	562 500	5 625 000 000	995 625 000	6 620 625 000	11 250 000 000
29/07/2029	11 250 000 000	1 125 000	562 500	5 625 000 000	663 750 000	6 288 750 000	5 625 000 000
29/07/2030	5 625 000 000	562 500	562 500	5 625 000 000	331 875 000	5 956 875 000	-
TOTAL				45 000 000 000	17 257 500 000	62 257 500 000	

2.4. MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

2.4.1. Les ordres de souscription

Les ordres de souscription sont matérialisés par la signature du bulletin prévu à cet effet, à retirer auprès des guichets des établissements membres du syndicat de placement. Il appartiendra aux SGI de débiter les clients des montants correspondants à leurs souscriptions.

2.4.2. Règles d'allocation des ordres de souscription

En cas de sursouscription, l'émetteur peut décider de retenir un montant supérieur à celui annoncé lors de l'ouverture de la période de souscription.

Toutefois, il doit en informer les investisseurs via les membres du syndicat avant la clôture de l'opération. Le nombre de titres supplémentaires à émettre ne peut excéder 10% du nombre initial. La SGI informe régulièrement l'émetteur de l'évolution des souscriptions et de leur niveau en vue de faciliter le relèvement du montant.

2.4.3. Règlement et livraison des titres

A la date de jouissance, les Obligations souscrites seront livrées aux souscripteurs par SOCIETE GENERALE CAPITAL SECURITIES WEST AFRICA à travers les SGI teneurs de comptes.

2.4.4. Déclaration des résultats de l'émission obligataire

Après l'allocation des titres, le chef de file prépare un compte rendu synthétique de l'opération.

Le compte rendu synthétique doit être envoyé au CREPMF au plus tard à la fin de la journée de l'allocation des offres. Il est également publié par voie de presse électronique dans le même délai.

Un compte rendu détaillé comportant les statistiques de l'émission, dont le modèle est prévu par une Circulaire, doit être envoyé au CREPMF avec copie au DC/BR, au plus tard trois (3) jours ouvrés suivant la date d'allocation.

Le CREPMF en accuse réception.

2.5. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DERNIERS EMPRUNTS OBLIGATAIRES DE L'ÉTAT DE CÔTE D'IVOIRE

Depuis vingt et un (21) ans, l'Etat de Côte d'Ivoire se distingue par sa présence remarquable sur le marché financier régional. De 1999 au 30 Juin 2020 un montant de 4 545,4 milliards de FCFA a pu être mobilisé en emprunts obligataires. Le succès des émissions de titres publics pendant ces années, témoigne de la crédibilité de l'Etat de Côte d'Ivoire et de la qualité de sa signature.

Le tableau suivant résume les différentes émissions obligataires de l'Etat sur le marché financier régional par appel public à l'épargne sur la période 1999 au 30 Juin 2020 en milliards de FCFA.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉMISSION

Historique des Emprunts Obligataires réalisés par la Côte d'Ivoire de 1999 au 30 Juin 2020

N°	Nature opération	Taux d'intérêt	Date de jouissance	Type Amortissement	Montant attendu*	Montant réalisé*	Ecart*	Taux de réalisation	Nature	Encours au 30/06/2020
1	TPCI 1999-2002	8,00%	15/05/1999	IF	15	30,2	15,2	202%	Echu	-
2	TPCI 2002-2005	7,00%	10/06/2002	IF	30	64,0	34,0	213%	Echu	-
3	TPCI 2003-2006	6,50%	18/09/2003	IF	30	40,4	10,4	135%	Echu	-
4	TPCI 2005-2008	6,50%	15/07/2005	IF	40	86,1	46,1	215%	Echu	-
5	TPCI 2006-2009	6,50%	17/07/2006	IF	80	84,2	4,2	105%	Echu	-
6	TPCI 2007-2010	6,00%	18/05/2007	IF	30	51,7	21,7	172%	Echu	-
7	TPCI 2008-2011	6,25%	15/09/2008	IF	60	61,2	1,2	102%	Echu	-
8	TPCI 2009-2014	6,95%	05/08/2009	ACD	60	107,3	47,3	179%	Echu	-
9	TPCI 2010-2013	6,25%	31/05/2010	IF	60	64,8	4,8	108%	Echu	-
10	TPCI 2010-2017	7,00%	01/10/2010	AC	62	22,9	-39,1	37%	Echu	-
11	TPCI 2011-2016	6,50%	15/09/2011	ACD	100	160,2	60,2	160%	Echu	-
12	TPCI 2012-2015	6,00%	25/05/2012	ACD	60	71,9	11,9	120%	Echu	-
13	TPCI 2012-2017	6,50%	19/09/2012	ACD	60	93,7	33,7	156%	Echu	-
14	TPCI 2013-2016	6,00%	08/07/2013	IF	93	120,9	27,9	130%	Echu	-
15	TPCI 2013-2018	6,30%	03/12/2013	ACD	91	97,7	6,7	107%	Echu	-
16	TPCI 2014-2022 TPCI N°02/2014	6,55%	20/05/2014	ACD	120	61,8	-58,2	52%	Encours	41,2
17		3,00%	19/12/2014	ACD	80	99,9	19,9	125%	Encours	71,4
17		5,85%	19/12/2014	ACD	80	174,9	94,9	219%	Encours	87,4
18	TPCI 2015-2025	5,99%	14/05/2015	ACD	120	133,3	13,3	111%	Encours	100,0
19	TPCI 2015-2022	5,85%	05/10/2015	ACD	150	156,9	6,9	105%	Encours	109,8
20	TPCI 2016-2028	6,00%	08/04/2016	ACD	120	125,5	5,5	105%	Encours	113,0
21	TPCI 2016-2026	5,90%	15/06/2016	ACD	150	159,7	9,7	106%	Encours	119,8
22	TPCI 2016-2026	5,90%	17/11/2016	ACD	100	141,9	41,9	141,90%	Encours	141,9
23	TPCI 2017-2029	6,25%	31/03/2017	ACD	120	137,0	17,0	114,21%	Encours	130,5
24	TPCI 2017-2024	5,95%	24/10/2017	ACD	100	145,3	45,3	145,30%	Encours	130,8
25	TPCI 2017-2024	5,95%	10/11/2017	ACD	100	153,3	53,3	153,30%	Encours	138,0
26	TPCI 2017-2025	6,00%	29/12/2017	ACD	60	65,6	5,6	109,33%	Encours	60,1
27	TPCI 2018-2026	6,00%	02/08/2018	ACD	100	165,0	65,0	165%	Encours	164,6
28	TPCI 2018-2026	6,00%	19/10/2018	ACD	100	130,0	30,0	165%	Encours	130,2
29	TPCI 2018-2025	5,95%	13/12/2018	ACD	100	112,5	12,5	113%	Encours	112,5
30	TPCI N°01/2019	5,75%	20/03/2019	ACD	75	102,5	27,5	136,60%	Encours	102,5
30		6,00%	20/03/2019	ACD	50	31,5	-18,5	63%	Encours	31,5
31	TPCI N°02/2019	5,75%	20/06/2019	ACD	60	78,8	18,8	131%	Encours	78,8
31		2,23%	20/06/2019	ACD	40	47,0	7,0	118%	Encours	47,0
32	TPCI 5,75% 2019-2026	5,75%	11/07/2019	ACD	60	116,7	56,7	194%	Encours	116,7
33	TPCI 5,75% 2019-2026	5,75%	21/08/2019	ACD	50	79,9	29,9	160%	Encours	79,9
34	TPCI 5,75% 2019-2026	5,75%	17/10/2019	ACD	65	111,5	46,5	172%	Encours	111,5
35	TPCI 5,75% 2019-2026	5,75%	04/12/2019	ACD	150	224,0	46,5	172%	Encours	111,5
36	TPCI 5,75% 2019-2026	5,75%	04/12/2019	ACD	40	131,3	91,3	328,30%	Encours	131,3
37	TPCI 5,75% 2019-2026	5,75%	07/01/2020	ACD	55	129,4	74,4	149,30%	Encours	129,4
38	TPCI 5,80% 2020-2027	5,80%	28/02/2020	ACD	80	86,4	6,4	108,00%	Encours	86,40
39	TPCI 5,90% 2020-2030	5,90%	28/02/2020	ACD	30	37,8	7,8	126,00%	Encours	37,8
40	TPCI 5,80% 2020-2027	5,80%	23/04/2020	ACD	30	61,7	31,7	205,67%	Encours	61,7
41	TPCI 5,90% 2020-2030	5,90%	24/04/2020	ACD	80	56,1	-23,9	70,14%	Encours	56,11
42	TPCI 5,80% 2020-2027	5,80%	16/06/2020	ACD	33,5	34,6	1,1	103,33%	Encours	34,6
43	TPCI 5,80% 2020-2027	5,80%	16/06/2020	ACD	80	65,4	-14,6	81,74%	Encours	65,4
44	TPCI 5,90% 2020-2030	5,90%	16/06/2020	ACD	30	31,0	1,0	103,33%	Encours	31,0
	TOTAL				3 479,5	4 545,4	1 038,4			2 964,32

CHAPITRE
03

**ENVIRONNEMENT
ÉCONOMIQUE
ET FINANCIER**



3.1 RAPPEL DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE EN 2018

Au niveau mondial, l'économie mondiale a connu un taux de croissance de 2,9% en 2019, 3,7% en 2018, en deçà de la prévision initiale de +3,9% et de la réalisation de +3,8% en 2017. Cette moindre performance s'explique par le durcissement des conditions financières, les tensions géopolitiques, le ralentissement de la croissance chinoise, l'augmentation des factures d'importation de pétrole brut et les effets négatifs des tensions commerciales entre les Etats-Unis et ses principaux partenaires.

Au sein de l'UEMOA, l'activité économique est restée soutenue et la croissance s'affiche à 6,6% en 2018 comme en 2017. Le dynamisme provient essentiellement des services de télécommunication, de l'hôtellerie et du secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP). La Côte d'Ivoire, avec une croissance de 6,8 % en 2018, devrait continuer de jouer son rôle de locomotive dans cette zone, suivie du Sénégal (+6,8%) et du Burkina Faso (+6,7%).

Au plan national en 2018, l'activité économique a été soutenue par un climat des affaires favorable et par la poursuite de l'exécution du Plan National de Développement (PND) 2016-2020.

L'environnement des affaires a tiré avantage des différentes réformes mises en œuvre ces dernières années, portant notamment sur la dématérialisation des formalités administratives comme en témoigne le rapport Doing Business 2019 selon lequel la Côte d'Ivoire a retrouvé sa place dans le top 10 des pays les plus réformateurs au monde.

Par ailleurs, un nouveau code des investissements conforme aux standards internationaux a été adopté à travers l'Ordonnance N°2018-646 du 1er août 2018.

De même, selon le rapport de bonne gouvernance en Afrique établi par la Fondation Mo Ibrahim pour l'année 2018 et aussi selon le rapport 2018 de l'Organisation Non Gouvernementale (ONG) « Transparency International » sur la corruption dans le monde la gouvernance s'est améliorée par rapport au niveau de l'année précédente.

Après 7,4% en 2017, l'économie ivoirienne a affiché en 2018 un taux de croissance de 6,8% avec pour support

au niveau de l'offre, la production agricole, les industries agroalimentaires, les produits pétroliers, les BTP et les services.

Au niveau de la demande, La croissance a été tirée par l'affermissement des investissements (+18,2%) et la consolidation de la consommation finale (+7,2%).

Les exportations de biens et services sont légèrement en hausse de 5,6%. Cette quasi-stagnation résulte à la fois de la contraction des ventes de produits primaires (4,3%) et de produits transformés (10,7%).

Les importations de biens et services ont progressé de 2,2% en 2018, imputables aussi bien à l'accroissement des volumes (+7,5%) qu'au renchérissement des prix (+6,3%).

Les exportations de biens et services sont légèrement en hausse de 5,6%. Cette quasi-stagnation résulte à la fois de la contraction des ventes de produits primaires (+4,3 %) et de produits transformés (+6,5%).

L'inflation est contenue à 1,7% en dessous du seuil communautaire de 3%, grâce à l'accroissement de l'offre des produits alimentaires, à la stabilité des prix des produits pétroliers, à un meilleur approvisionnement des marchés des autres biens de consommation finale et à la politique de lutte contre la cherté de la vie.

En 2018, la situation **des finances publiques** a été marquée par une moins-value des recettes et dons et une rationalisation des dépenses totales et prêts nets par rapport aux objectifs.

Les recettes totales et dons sont ainsi ressortis à 4 764,1 milliards en 2018, en hausse de 5,3% par rapport à 2017, comportant 4 517,9 milliards de recettes intérieures et 246,2 milliards de dons.

Les recettes fiscales se sont établies à 3 882,4 milliards en hausse de 221,5 milliards (+6,1%) par rapport à 2017. Il en est résulté une pression fiscale de 12,1% (y compris les recettes affectées).

Les dépenses publiques, bien que maîtrisées, elles ont connu une hausse de 3,4% par rapport à 2017. Cette augmentation est relative à l'accroissement des dépenses de personnel (+109,6 milliards ; +7,2%) et d'investissement (+20,5 milliards ; +1,3%). En définitive, les dépenses totales et prêts nets ont été exécutés à hauteur de 5 708,3 milliards en 2018 contre 5 521,8 milliards en 2017.

La progression des dépenses de personnel tient compte des avancements indiciars et des recrutements dans les secteurs clés tels que l'éducation et la santé.

Concernant les dépenses d'investissement, leur progression s'explique par l'augmentation des dépenses liées au programme d'investissement routier financé à travers le Fonds d'Entretien Routier (FER).

des flux d'investissements directs étrangers entrants, des investissements de portefeuille entrants, dont l'émission d'euro-obligations par l'administration publique, et des tirages publics sur les ressources financières extérieures.

Les statistiques monétaires ont été marquées en 2018 par une progression de la masse monétaire de 13,4% (+1 148,8 milliards) contre 9,2% en 2017. Cet accroissement est dû essentiellement aux créances intérieures qui se sont accrues de 12,6% contre 14,8% en 2017

Tableau 1 : Croissance par secteur d'activités en 2018

	Primaire	Secondaire	Tertiaire	Non Marchand	Droits et taxes	PIB Total
Croissance (%)	5,3	10,7	1,2	32,2	6,7	6,8

Source : MEF/DGE/DPPSE

Le déficit budgétaire qui était de 3,3% du PIB en 2017 ressort à 2,9% du PIB à fin 2018. Pour couvrir ce déficit, le recours aux marchés sous régional et international a permis de mobiliser 1 452,3 milliards.

En ce qui concerne les échanges extérieurs, ils ont enregistré un solde global excédentaire de 284,6 milliards en 2018 après le solde déficitaire de 3,6 milliards obtenu en 2017 traduisant une entrée nette de réserves de change. Cet excédent est imputable à l'importante mobilisation de ressources extérieures de l'Administration publique.

Le compte des transactions courantes a enregistré un déficit, correspondant à 3,6% du PIB, après celui de 2,0% en 2017. Ce résultat provient des soldes déficitaires des services et de ceux des revenus, dans un contexte de dégradation de la balance des biens.

S'agissant des services, le déficit structurel s'est amoindri de 16,9%, en relation, principalement, avec la diminution des importations de services techniques dans les secteurs de l'extraction de l'or et du pétrole brut.

Le déficit des revenus est ressorti plus élevé de 3,8%. Il résulte de l'accroissement des paiements des revenus d'investissements, de l'augmentation des dépenses au titre des contributions de l'Administration publique au fonctionnement des organisations internationales et de la hausse des paiements des transferts personnels vers l'étranger.

Au niveau du compte financier, il ressort un accroissement net des passifs, traduisant l'entrée nette de capitaux dans l'économie ivoirienne. Cette évolution résulte principalement

du fait des créances sur l'administration centrale qui ont augmenté de 337,2 milliards (+17,0%) contre 256,6 milliards en 2017 soit 14,9%. Les créances sur l'économie se sont également accrues de 708,7 milliards (+11,2%) contre 813,4 milliards (14,8%) en 2017. S'agissant des avoirs extérieurs nets, ils ont enregistré une hausse de 15,3% contre 0,5% en 2017. Cette évolution est en lien avec le déficit de la balance des transactions courantes.

3.2 ESTIMATIONS DES PERFORMANCES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES EN 2019

Comme en 2018, les activités économiques en 2019 ont évolué dans un environnement socio-économique normal et stable. La mise en œuvre des réformes nécessaires à l'accompagnement efficace de l'économie et la politique volontariste du gouvernement d'investir dans les secteurs moteurs de croissance se sont poursuivies. Ainsi, l'économie ivoirienne a affiché un taux de croissance de 6,9% en 2019 après 6,8% en 2018, avec pour moteur du côté de l'offre, la production agricole, les industries manufacturières, les BTP et les services, puis du côté de la demande, les investissements et la consommation finale.

Les différentes composantes de l'offre et de la demande pour 2019 se présentent comme suit :

Au niveau de l'offre, le secteur primaire a connu une hausse de 3,6% contre 5,3% en 2018. Cette performance est tirée principalement pour les deux

années par l'agriculture d'exportation et la production vivrière. La hausse de l'agriculture d'exportation est liée à celle de la plupart des productions, notamment le cacao, le coton graine, le caoutchouc et la banane. Quant à la production vivrière, elle a bénéficié d'une part, de la poursuite et des retombées des investissements sectoriels dans le cadre, notamment du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA 2) et de la Stratégie Nationale de Développement du Riz (SNDR) et d'autre part, de la redynamisation des organisations professionnelles dans le secteur du vivrier.

Le dynamisme du secteur s'explique également par un meilleur traitement phytosanitaire des plantations ainsi qu'une amélioration des voies de desserte et des prix rémunérateurs.

Le secteur secondaire a progressé en 2019 de 10,4% contre 10,7% en 2018, soutenu particulièrement par les BTP, les industries agroalimentaires, les autres industries manufacturières pour les deux années. Mais il est à noter pour 2019 le rebond de l'extraction minière alors qu'elle avait chuté en 2018.

Aussi, l'activité industrielle, soutenue par les investissements publics et privés, a bénéficié (i) de l'augmentation des capacités de production, (ii) de nouvelles installations, (iii) de la mise en œuvre du Programme d'amélioration de la compétitivité des entreprises de transformation du cacao et de l'anacarde et (iv) de la dynamique des demandes intérieures privées.

Le secteur tertiaire s'est accru de 6,6% en 2019 après 1,2% en 2018, grâce à l'ensemble de ses composantes, à savoir les transports, les télécommunications, le commerce et les autres services. La dynamique au niveau des services est impulsée par (i) la construction et la réhabilitation d'infrastructures de mise à marché, (ii) l'identification et la délivrance de la carte de commerçant, (iii) les actions de lutte contre la vie chère à travers l'amélioration de l'approvisionnement des marchés, (iv) les performances des secteurs primaire et secondaire et (v) le dynamisme l'intermédiation financière.

Le secteur non marchand a progressé de 4,4% en 2019 et de 32,2% en 2018 sous les effets combinés de la stratégie de maîtrise de la masse salariale et de la poursuite des politiques de scolarisation obligatoire et de santé pour tous.

Les droits et taxes nets de subventions sont ressortis en hausse de 8,4% en 2019 et 6,7% en 2018, grâce, notamment aux différentes réformes d'administration et de politique fiscale ainsi qu'au dynamisme de l'activité économique.

Au niveau de la demande, la croissance a été tirée en 2019 et 2018 par la consolidation de la consommation finale et l'affermissement des investissements.

La consommation finale a bénéficié de la hausse des revenus des ménages aussi bien du privé que du public et de la création d'emplois. La hausse des revenus des ménages du public a résulté (i) de la poursuite du déblocage, tous les deux ans des salaires, commencé en 2013, pour l'ensemble des fonctionnaires et (ii) de la poursuite des promotions aux grades supérieurs A5, A6, A7 dans tous les emplois de la fonction publique. Concernant le secteur agricole, des efforts ont été consentis par le Gouvernement pour la poursuite du respect de son engagement visant à assurer des revenus stables aux producteurs, grâce notamment à la fixation d'un prix garanti bord-champ représentant au moins 60% du prix Coût, Assurance et Fret (CAF) de référence.

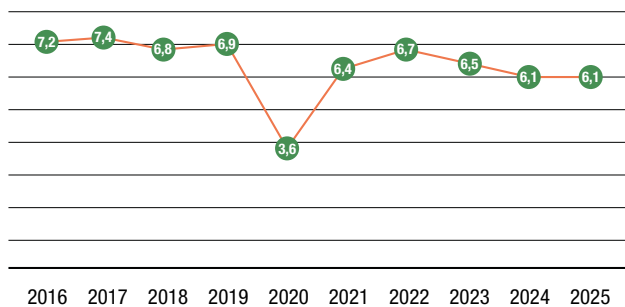
Les investissements restent soutenus sur les deux années par le renforcement des outils de production dans le secteur manufacturier et la bonne tenue des BTP malgré la décélération en 2019. Les chantiers publics concernent les infrastructures économiques, notamment la construction du 4ème pont d'Abidjan, du barrage de Gribo Popoli, de l'autoroute Yamoussoukro-Tiébissou, de l'échangeur « Amitié Ivoir-Japonnais », la Réhabilitation du pont Félix Houphouët Boigny.

Les importations de biens et services ont progressé de 1,5% en 2019 contre 2,2% en 2018 sous l'impulsion des besoins de de l'économie. **Les exportations de biens et services** ont été en hausse de 13,3% en 2019 après 5,6% en 2018 en relation avec la bonne tenue de l'agriculture d'exportation, des industries agroalimentaires et des industries manufacturières.

L'inflation a été contenue comme en 2018 passant de 1,7% à 0,8 en 2019. Elle est en dessous du seuil communautaire de maximum 3%, grâce à l'accroissement de l'offre des produits alimentaires, à la stabilité des prix des produits pétroliers, à un meilleur approvisionnement des marchés des autres biens de

consommation finale et à la poursuite de la politique de lutte contre la cherté de la vie.

Taux d'Investissement du PIB en %



Source : MEF/DGE/DPPSE, INS

Sur finances publiques

Les choix arrêtés en matière de finances publiques pour 2019 ont conduit à un déficit budgétaire de 2,3% du PIB contre 2,9% en 2018, en raison de l'effort soutenu en faveur de l'investissement public, en dépit d'une bonne performance des recettes. En effet, les recettes totales et dons sont estimés à 5 158,4 milliards (15,0% du PIB) face à des dépenses de 5 943,9 milliards (17,3% du PIB). Ces niveaux de recettes et de dépenses prennent en compte, en 2019, les recettes fiscales affectées et les dépenses correspondantes non antérieurement enregistrées dans le TOFE s'établissant à 233,1 milliards.

La bonne performance des recettes est liée au dynamisme de l'activité économique et à un bon niveau de recouvrement des recettes fiscales qui passe de 3 882,4 milliards en 2018 à 4 205,4 milliards en 2019, soit un taux de pression fiscale de 12,2% (y compris les recettes affectées).

En outre, les dépenses publiques continuent d'être tirées par les dépenses d'investissements qui représentent près de 25,2% de l'ensemble des dépenses en 2019.

Pour le financement de son déficit, l'État a eu recours aux marchés monétaire et financier de l'UEMOA pour un montant de 1 486,6 milliards dont 504,1 milliards de prêt bancaire international en Euro et au soutien des PTFs à travers d'une part, des appuis budgétaires de 157,0 milliards et d'autre part, des prêts projets à hauteur de 592,0 milliards.

S'agissant de la balance des paiements en 2019, le solde global devrait ressortir à 1,4% du PIB, correspondant à une entrée nette de 465,4 milliards.

Le compte courant de la balance des paiements enregistrerait un déficit de 2,3% du PIB en 2019, après

celui de 3,6% en 2018. Cette situation résulte, d'une part, d'un déficit structurel plus élevé au niveau des services ainsi que des revenus et, d'autre part, d'une amélioration de la balance commerciale des biens.

La balance des biens dégagerait un solde excédentaire plus important que celui de l'année précédente de 51,8%, en lien avec le rebond des exportations.

Au niveau des autres transactions courantes, il ressortirait des déficits plus élevés par rapport à l'année 2018. Ainsi, au niveau des services, le déficit serait plus important de 21,1% en 2019 par rapport à celui de 2018, à cause de l'augmentation des paiements effectués par les résidents au titre des transports de marchandises importées et des services techniques, notamment dans le domaine de l'extraction minière. Le déficit du revenu primaire s'aggraverait de 7,4% par rapport à l'année précédente, en raison de l'accroissement des paiements des revenus d'investissements aussi bien par l'Administration publique que par le secteur privé. Quant au déficit du revenu secondaire, il reculerait de 2,4%, en lien avec l'augmentation des dépenses au titre des contributions de l'Administration publique au fonctionnement des organisations internationales et de la hausse des transferts personnels sortants, et d'une hausse de l'aide budgétaire.

Concernant l'excédent du compte de capital, il augmenterait de 26,9% sous l'effet de la hausse des dons projets reçus par l'Administration publique.

Le compte financier enregistrerait une entrée nette de capitaux étrangers dans l'économie ivoirienne en 2019, plus faible que celle de 2018. Cette situation s'explique surtout par la diminution du montant net des mobilisations de ressources financières extérieures par l'Administration publique. Toutefois, elle enregistre une hausse des entrées nettes au titre des autres investissements.

Il en résulte un solde global excédentaire de 465,4 milliards de FCFA en 2019, après l'excédent de 284,6 milliards en 2018.

En 2019, les statistiques monétaires ont été caractérisées par une hausse de la masse monétaire au sens large (M2), de 10,8% après 13,4% enregistré en 2018. Cette progression est due à une augmentation aussi bien des créances intérieures (+899,5 milliards ; +9,6%) que des actifs extérieurs nets (+465,4 milliards ; +22,9%).

L'augmentation de la masse monétaire est portée par l'accroissement des dépôts (+794,1 milliards ; +10,9%) ainsi que de la circulation fiduciaire (+252,4 milliards ; +10,3%). Toutefois, la proportion des billets et pièces dans la masse monétaire a diminué légèrement (25% 2019 contre 25,1% en 2018) en relation avec la progression de la bancarisation et des nouveaux moyens de paiements.

Les actifs extérieurs nets se sont accrus grâce à l'augmentation des recettes d'exportation en lien avec la bonne tenue des exportations des produits miniers, des produits agricoles et des produits manufacturés.

Les créances intérieures, quant à elles, ont augmenté sous l'effet d'une hausse des créances nettes sur l'Administration Centrale de 20,4% en lien avec la mobilisation des ressources aussi bien auprès du secteur bancaire que sur les marchés monétaires et financiers. S'agissant des crédits à l'économie, elles ont progressé mais à un rythme moins que prévu. En effet, les créances sur l'économie ont augmenté de 6,1% en 2019 après 11,2% en 2018.

Le ratio créances sur l'économie/PIB est ressorti à 21,6% après 21,9% en 2018 tandis que le ratio crédits intérieurs/PIB s'est situé à 29,7% après 29,1% en 2018.

3.3 PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES POUR L'ANNÉE 2020

Après un taux de croissance de 6,9% en 2019, l'économie ivoirienne devrait se situer à 3,6 % en 2020 contre 7,2% en situation de référence, soit une baisse de 3,6 points de pourcentage en lien d'une part, avec un environnement international moins favorable, marqué notamment par le COVID-19 et des entraves au commerce international, et d'autre part, avec une hypothèse d'éradication de la pandémie à fin juin 2020 et d'une reprise graduelle de l'activité au second semestre.

Les prévisions de l'année 2020 sont fondées sur les points suivants :

- la maîtrise de l'épidémie à l'international et au niveau local au plus tard fin juin 2020 ;
- la non généralisation de la maladie sur l'étendue du territoire ;
- la prise en charge de toutes les personnes infectées ;
- le déconfinement total et la reprise graduelle des activités économiques sur le second semestre ;
- la fin des perturbations des circuits d'approvisionnement et l'accès aux débouchés à fin juin 2020 aussi bien à

l'international qu'en interne ;

- la mise en œuvre harmonieuse du plan de soutien économique, social et humanitaire dans les meilleurs délais ;

Par conséquent, son évolution suivant ses composantes se présenterait comme suit :

Au niveau de l'offre, le secteur primaire devrait baisser de 2,0% contre +3,6% en 2019 en relation avec le repli de l'agriculture d'exportation (-4,9%). Cette baisse découlerait notamment, de la réduction de la production de cacao (-8,3%) liée au repos végétatif et à la destruction des plantations atteintes par le swollen shoot.

Le secteur secondaire progresserait de 5,1% contre 10,4% en 2019 en lien avec la hausse des BTP (+11,0%), des industries agroalimentaires (+5,6%), de l'énergie (+4,7%) des autres industries manufacturières (+3,7%), malgré la baisse des produits pétroliers (-23,2%) et de l'extraction minière (-7,2%).

Le secteur tertiaire ressortirait à 5,0% en 2020 contre 6,6% en 2019, grâce au transport (+4,8%), aux télécommunications (+10,8%), au commerce (+4,5%) et aux autres services (+4,2%).

Le secteur non marchand devrait croître de 2,0% contre 4,4% en 2019, tenant compte des effets de la poursuite des politiques de scolarisation obligatoire et de santé pour tous.

Les droits et taxes nets de subventions ressortiraient en hausse de 4,0% contre 8,4% en 2019, grâce toujours aux différentes réformes en cours dans l'Administration fiscale.

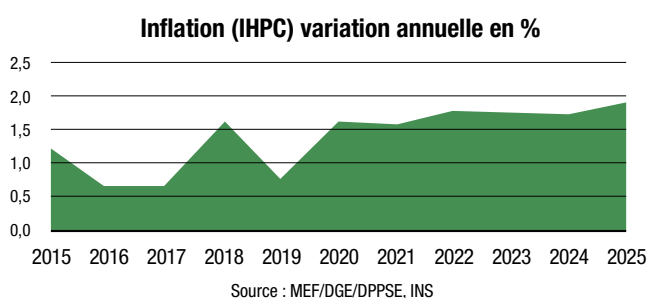
Au niveau de la demande, la croissance serait tirée par les investissements (+5,9%) et la consommation finale (+3,0%).

Les investissements seraient soutenus par la reprise des chantiers publics, notamment l'aménagement et le bitumage de l'autoroute Yamoussoukro-Bouaké, la construction d'un pont à hauban sur la baie de Cocody, de routes et échangeurs dans le cadre du projet de transport urbain d'Abidjan sur le second semestre 2020. Ainsi, le taux d'investissement global ressortirait à 23,4% du PIB contre 22,9% en 2019. Le taux d'investissement public s'établirait à 4,1% en 2020 contre 4,2% en 2019.

Les importations de biens et services progresseraient de 1,2% contre 1,5% en 2019, toujours sous l'impulsion des économies nationales. **Les exportations de biens et services** se tasseraient à 0,3% contre 13,3% en 2019, en raison d'une production moindre de certaines spéculations de l'agriculture d'exportation notam-

ment le cacao. En outre, il faut noter que les entraves au commerce international dues aux mesures prises pour contenir la propagation du Covid-19, ont freiné les échanges internationaux de biens et services.

L'inflation progresserait de 1,7% en 2020 contre 0,8% en 2019 en raison des effets pervers du Covid-19 qui suscitent la hausse des prix. Mais, elle resterait contenue grâce aux mesures prises pour approvisionner les marchés de biens de consommation finale et la poursuite de la politique de lutte contre la cherté de la vie.



• Finances publiques

Les prévisions des finances publiques en 2020 tablent sur une stagnation du solde budgétaire global. En effet, le déficit du solde budgétaire ressortirait à 3,0% tout comme en 2019.

Les recettes totales et dons atteindraient 5 711,4 milliards (20,2% du PIB) contre une estimation de 5 259,1 milliards en 2019 (20,3% du PIB) y compris les recettes affectées non antérieurement prises en compte. Quant aux dépenses totales et prêts nets, ils s'établiraient à 6 574,2 milliards en 2020 (23,2% du PIB) contre 6 049,2 milliards à exécuter en 2019 (23,3% du PIB), soit une progression de 525,0 milliards. Cette évolution est en ligne avec la poursuite des actions inscrites dans le PND 2016-2020, visant entre autres la consolidation de la croissance économique davantage inclusive, à travers notamment la réalisation des investissements prévus pour la mise en œuvre de programmes tels que « l'école obligatoire ».

En matière d'endettement, le Gouvernement continuera à privilégier les sources concessionnelles de financement. Cependant, pour la réalisation de certains investissements, une enveloppe de financement non concessionnel sera nécessaire. Toutefois, le Gouvernement entend s'assurer que tous les emprunts publics, y compris ceux non concessionnels, soient contractés dans le cadre de la politique nationale d'endettement afin de préserver la viabilité de la dette et la soutenabilité des finances publiques.

• Balance des paiements

En 2020, le solde global devrait ressortir déficitaire à 0,3% du PIB.

Le compte des transactions courantes enregistrerait un déficit de 3,0% du PIB, en hausse par rapport à 2019. Ce déficit serait dû à ceux des services, du revenu primaire et du revenu secondaire, et une baisse de l'excédent de la balance des biens. Cet excédent devrait se contracter de 0,5 point de pourcentage par rapport à 2019, en lien avec une faible croissance des exportations, en valeur, moins élevée que la croissance des importations.

Au niveau des revenus, le solde déficitaire se creuserait en raison de l'accroissement des paiements des intérêts de la dette publique, des dividendes par les entreprises à capitaux étrangers ainsi que l'augmentation des fonds émis, vers l'extérieur, par les travailleurs migrants.

Le compte de capital enregistrerait un excédent plus important en 2020 par rapport à 2019. Au regard de ces évolutions du compte des transactions courantes et du compte de capital, le besoin de financement de l'économie se situerait à 901,6 milliards en 2020, après celui de 674,7 milliards en 2019.

S'agissant du compte financier, il ressortirait une entrée nette des capitaux étrangers en 2020 de 800,2 milliards, après celle de 1 168,2 milliards en 2019, soit une régression de 31,5%.

Ce recul des entrées nettes de capitaux étrangers est en lien avec un éventuel repli des investissements directs étrangers et de la mobilisation des ressources financières par l'Administration publique au titre des prêts projets et des autres emprunts à l'extérieur.

Au total, les évolutions des différentes opérations extérieures de l'économie ivoirienne en 2020 aboutiraient à un solde global de la balance des paiements déficitaire de 101,4 milliards, après l'excédent de 465,4 milliards en 2019.

• Situation monétaire

En 2020, les statistiques monétaires seraient caractérisées par une progression de la masse monétaire au sens large de 8,7% sous l'effet conjugué de la baisse des actifs extérieurs nets et de la hausse du crédit intérieur. Les dépôts dans les banques augmenteraient (+8,9% ; +722,6 milliards) ainsi que la circulation fiduciaire (+7,8% ; +209,9 milliards). Toutefois, tirant profit du développement de la monnaie électronique et de l'amélioration du taux de bancarisation, la part des dépôts dans la masse monétaire progresserait à 75,2% tandis que celle de la circulation fiduciaire représenterait 24,8%.

Les actifs extérieurs nets enregistreraient une baisse de 2,8% (-70 milliards), en décélération par rapport à 2019, sous l'effet d'une réduction de l'excédent commercial.

Les avoirs extérieurs de la Banque Centrale se situeraient à 2 053,4 milliards (-2,3% ; -49,0 milliards) tandis que ceux des banques commerciales ressortiraient à 374,1 milliards (-5,3% ; -21,0 milliards).

L'accroissement du crédit intérieur (+8,2% ; +843,1 milliards) serait attribuable principalement aux créances nettes sur l'économie.

Les créances nettes sur l'Administration Centrale augmenteraient légèrement (+3,7% ; +104,4 milliards) sous l'effet conjugué de la hausse des opérations de rachat de titres sur le marché secondaire obligataire et du désengagement de l'Etat au titre de l'exécution financière 2020.

Quant aux créances nettes sur l'économie, elles progresseraient, bénéficiant des mesures conjointes de la BCEAO et du gouvernement afin de soutenir le financement de l'activité économique dans un contexte d'atténuation des effets du Covid-19. Elles ressortiraient en hausse de 9,9% pour se situer à 8 183,0 de FCFA.

Le ratio crédits à l'économie/PIB ressortirait à 22,7% après 21,6% en 2019 et le ratio crédits intérieurs/PIB se situerait à 30,7% après 29,7% en 2019.



3.4 RISQUES POLITIQUE ET SÉCURITAIRE

Les principaux risques budgétaires qui peuvent être identifiés relativement à la politique et à la sécurité sont essentiellement liés aux :

- échéances électorales ;
- mutineries ;
- remous sociaux ;
- attaques terroristes.

3.4.1 Les risques politiques

Il s'agit principalement des risques liés aux échéances électorales et aux remous sociaux. En effet, la Côte d'Ivoire a connu des périodes de troubles sociaux et de crises politico-militaires notamment en 2000, 2002, 2004 et en fin 2010 début 2011 avec la crise post-électorale. Ces grands soulèvements socio-politiques au cours de ces dernières années ont eu un impact sur les agrégats macroéconomiques.

Ainsi, le coup d'état de l'année 1999 avait impacté le taux de croissance du PIB qui s'affichait en 2000 à environ -3,3%. De même, la crise postélectorale de 2011 a également conduit à une contraction de la croissance économique de 4,4%. La résurgence d'évènements similaires pourrait avoir un effet négatif sur l'économie nationale et partant sur les finances publiques. Face à ces risques des mesures d'atténuation ont été prises.

Ces mesures, qui visent à maintenir un climat social et politique apaisé et à éviter des crises électorales, portent sur :

- le renforcement du dialogue social et politique et de la cohésion nationale ;
- le respect des engagements pris dans le cadre de la trêve sociale ;
- la mise en place des institutions et mécanismes de respect de la démocratie.

3.4.2 Les risques sécuritaires

Sur le plan sécuritaire, la mutinerie de l'année 2017 liée aux revendications salariales des militaires, a eu une incidence sur le budget de l'État d'un montant d'environ 110 milliards. Cet effort financier de l'État avait provoqué une baisse des dépenses d'investissement, les attaques terroristes de 2016 à Grand-Bassam avaient entamé la confiance des investisseurs et provoqué un ralentissement du secteur des services, même si les effets ont été rapidement amortis par l'économie ivoirienne en raison de sa forte capacité de résilience.

La récurrence de ce type d'attaques dans la sous région laisse peser la perspective de nouvelles attaques sur le territoire national ce qui engendrerait une baisse des re-

cettes fiscales et une hausse des dépenses militaires en raison respectivement du dysfonctionnement des services fiscaux et douaniers et de la mise en œuvre d'un dispositif national de veille.

La résurgence d'évènements similaires pourrait avoir un effet négatif sur l'économie nationale et partant sur les finances publiques. Face à ces risques des mesures d'atténuation ont été prises. Ces mesures portent sur : l'application effective de la loi de programmation militaire qui devra permettre d'une part d'améliorer les conditions de vie et de travail à travers la réalisation d'infrastructures et l'acquisition de matériels et équipements, et d'autre part, d'avoir une armée régaliennne qui a pour souci la protection des biens et des personnes et l'éradication des mutineries au sein de la grande muette.

Le renforcement des mécanismes de sécurité devrait permettre de prévenir toute attaque terroriste et assurer la sécurité et maintenir un climat de paix afin de rassurer les investisseurs ;

la mise en place d'une stratégie de veille sécuritaire afin d'être alerté et de mettre en œuvre les mesures adéquates en cas de survenance d'une situation d'insécurité ;

le fonctionnement du Conseil National de Sécurité permet de fixer les priorités, pour la politique de sécurité, élaborées dans des plans d'actions concrets ;

le renforcement de la coopération transfrontalière permet de mutualiser les actions afin d'assurer la sécurité dans la sous-région.

CONCLUSION

La crise économique liée à la pandémie du Covid-19 ne ressemble à aucune autre, même si des économistes y voient des similitudes avec la grande dépression de 1929. D'abord, le choc est violent et mondial. Les pertes de production liées à cette urgence sanitaire et aux mesures prises pour l'endiguer sont probablement bien supérieures à celles de la crise financière mondiale de 2008-2009. Ensuite, comme pour une guerre ou une crise politique, la durée et l'intensité du choc demeurent très incertaines. Enfin, la politique économique seule n'est pas adaptée pour répondre efficacement à cette crise. Lors de crises ordinaires, les dirigeants essaient d'encourager l'activité économique en stimulant la demande globale le plus rapidement possible. Cette fois, la crise est dans une large mesure la conséquence des mesures d'endigement qu'il a fallu prendre face à cette crise sanitaire. Stimuler l'activité devient donc plus difficile et, du moins pour les secteurs les plus touchés. Cependant, des résultats bien pires sont probables. Il en sera ainsi tant que la pandémie et l'application de mesures pour freiner la pandémie perdurent, si les pays émergents et les pays en développement sont encore plus touchés, si les conditions financières demeurent restrictives ou si des séquelles à grande échelle se font sentir en raison des fermetures d'entreprises et d'un chômage prolongé.

CHAPITRE **04**

**STRATÉGIE
DE LA DETTE
À MOYEN TERME**



Le Gouvernement ivoirien a élaboré et adopté en 2012 une nouvelle stratégie de développement notamment le Plan National de Développement (PND) dont l'objectif est de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020. Ce Plan se décline en deux phases : le PND 2012-2015 et le PND 2016-2020.

La mise en oeuvre du PND 2012-2015 a permis à la Côte d'Ivoire d'enregistrer de forts taux de croissance sur la période (10,1% en 2012, 9,3% en 2013, 8,5% en 2014 et 9,2% en 2015). La croissance moyenne (8,7%) attendue du PND 2016-2020, requiert un niveau d'investissement de 30 000 milliards FCFA.

Les autorités ivoiriennes vont ainsi inscrire la gestion de la dette publique dans un cadre dynamique conforme aux standards internationaux notamment en matière de nouveaux financements. Par conséquent, la mobilisation des ressources d'emprunts est désormais encadrée par la Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT) formulée chaque année, consolidée par l'Analyse de Viabilité de la Dette (AVD). L'objectif général de la gestion de la dette publique est de satisfaire les besoins de financement de l'État et ses obligations de paiement aux moindres coûts possibles en maintenant un niveau de risque prudent. Il s'agit de manière spécifique d'allonger les maturités des titres publics, de réduire le coût des emprunts, de renforcer le recours aux emprunts semi-concessionnels, de recourir au marché international de la dette souveraine, de limiter le risque de taux de change, et de privilégier les financements extérieurs dans le cadre des projets structurants.

La SDMT 2019-2023 consistera à combler les besoins bruts de financement de l'Etat en moyenne, à hauteur de 60% par des financements extérieurs et 40% par des financements intérieurs sur la période.

Les financements extérieurs attendus sur toute la période de projection sont composés de (8%) de ressources concessionnelles, de (42%) de ressources semi-concessionnelles et de (50%) ressources commerciales. Les emprunts intérieurs seront émis à hauteur de 10% sous forme d'instruments de court terme (CT), à hauteur de 40% sous forme d'instruments de moyen terme (MT), à hauteur de 40% sous forme d'instruments de long terme (LT), de 10% sous forme de crédits auprès de bailleurs tels que la BOAD.

Cette répartition répond à la volonté du Gouvernement d'allonger la maturité des emprunts intérieurs. Cette stratégie, bien que présentant un coût financier important, inévitable en raison du niveau élevé des investissements, permet de réduire considérablement les risques, notamment le risque de refinancement auquel la dette est fortement exposée. Ainsi, le ratio dette/PIB de l'administration centrale s'établirait à 37,6% à fin 2023 contre 36,2% à fin 2018 après rebasage du PIB.

En définitive, la Côte d'Ivoire s'est inscrite dans une démarche de gestion de la dette publique qui répond aux normes internationales par (i) la mise en place du nouveau cadre institutionnel, (ii) l'encadrement et le suivi de l'endettement à travers la Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT), (iii) l'Analyse de la Viabilité de la Dette (AVD), (iv) le respect de ses engagements vis-à-vis de ses créanciers, et enfin (v) la notation de sa dette souveraine.

Toutes ces réformes lui ont permis d'améliorer son image auprès de ses créanciers officiels et privés et d'être présente sur le marché financier.

CHAPITRE
05



***RENSEIGNEMENTS
À CARACTÈRE GÉNÉRAL
CONCERNANT L'ÉMETTEUR***

5.1. PRÉSENTATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

L'émetteur est l'Etat de Côte d'Ivoire, représenté par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP). La DGTCP est une administration financière publique régie par le décret n° 2016-600 du 03 août 2016 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances.

5.1.1. Vision de la Direction Générale

« Bâtir un Trésor Public plus performant, capable d'accompagner efficacement la croissance forte amorcée depuis plusieurs années ».

Cette vision s'articule autour d'objectifs stratégiques déclinés en quatre axes majeurs :

Axe 1 : Accélérer la modernisation des outils et des méthodes de gestion ;

Axe 2 : Accroître et pérenniser les capacités de financement de l'Etat ;

Axe 3 : Améliorer la transparence et la gouvernance ;

Axe 4 : Renforcer les capacités opérationnelles et le bien être social du personnel.

5.1.2. Missions

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargée de :

Dans le domaine du Trésor :

- définir la politique et assurer la gestion administrative et comptable de la trésorerie de l'Etat ;
- exécuter et contrôler les opérations des budgets de l'Etat, des Etablissements Publics Nationaux (EPN), des Collectivités Territoriales et de tout autre organisme public dont la gestion économique et financière relève d'un comptable public ;
- assurer la garde et le maniement des deniers publics ;
- veiller à une meilleure allocation des ressources et assurer la régulation de la trésorerie dans le cadre du Compte Unique du Trésor ;
- assurer la gestion administrative, financière et comptable de la dette publique ;
- conduire les relations financières avec l'extérieur ;
- élaborer et appliquer la réglementation de la comptabilité publique ;
- veiller à la tenue de la comptabilité de l'Etat, des

EPN, des Collectivités Territoriales et de tout autre organisme public dont la gestion économique et financière relève d'un comptable public ;

- élaborer et appliquer la réglementation relative aux Systèmes Financiers Décentralisés ;
- collecter l'épargne publique ;
- élaborer et appliquer la réglementation relative aux organismes chargés du crédit, des assurances et des opérations boursières, en liaison avec la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest-Africaine ;
- définir la politique monétaire et bancaire, en liaison avec la BCEAO ;
- veiller à la clôture des opérations de liquidation des organismes publics et parapublics ;
- veiller à la surveillance des entreprises sous tutelle.

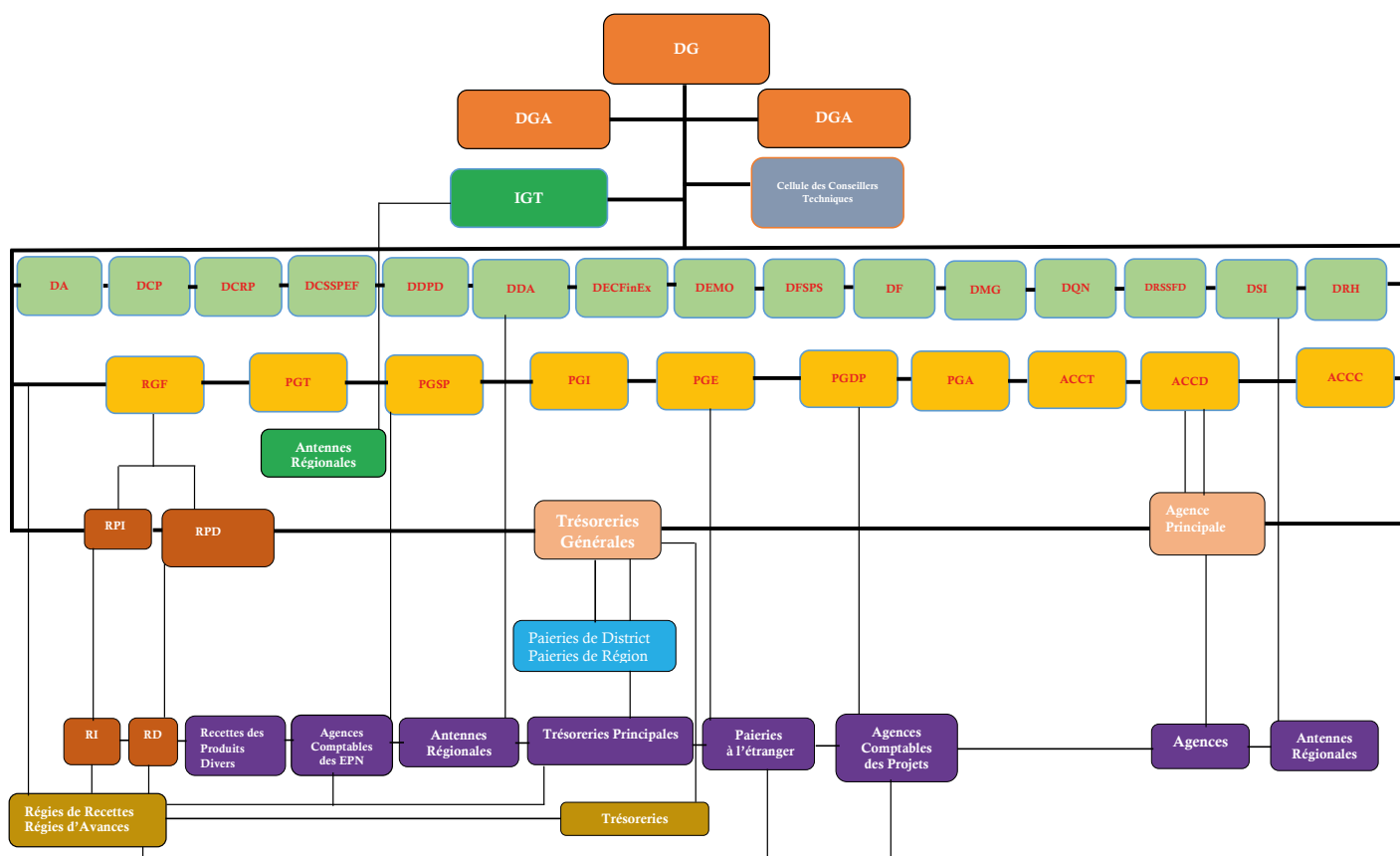
5.1.3. Organisation

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est dirigée par un Directeur Général qui relève de l'autorité directe du Ministre l'Economie et des Finances. Pour l'accomplissement de ses missions, le Trésor Public dispose de 3 811 agents répartis entre 616 postes comptables et des services non comptables.

Ce sont :

- 01 Inspection Générale du Trésor ;
- 16 Directions Centrales ;
- 10 Postes Comptables Généraux ;
- 49 Trésoreries Générales ;
- 02 Paieries de Districts ;
- 31 Paieries de Régions ;
- 89 Agences Comptables d'Etablissements Publics Nationaux (EPN) ;
- 72 Trésoreries Principales ;
- 64 Trésoreries ;
- 52 Paieries à l'Etranger ;
- 59 Agences de l'Agence Comptable Centrale des Dépôts (ACCD) ;
- 38 Agences Comptables des projets ;
- 03 Recettes de produits Divers ;
- 137 Recettes Principales et Recettes des Impôts ;
- 05 Recettes Principales et Recettes des Douanes.

Organigramme



LEGENDES

- ACCC : Agence Comptable des Créances Contentieuses
- ACCD : Agence Comptable Centrale des Dépôts
- ACCT : Agence Comptable Centrale du Trésor
- AJT : Agence Judiciaire du Trésor
- DA : Direction des Assurances
- DCP : Direction de la Comptabilité Publique
- DCRP : Direction de la Communication et des Relations Publiques
- DCSPEF : Direction de la Coordination Statistique et du Suivi du Programme Economique et Financier
- DDA : Direction de la Documentation et des Archives
- DDPD : Direction de la Dette Publique et des Dons
- DECFINEX : Direction des Etablissements de Crédit et des Finances Extérieures
- DEMO : Direction des Etudes, Méthodes et Organisation
- DFPS : Direction du Financement et du Suivi des Politiques Sectorielles
- DF : Direction de la Formation
- DGA : Directeur Général Adjoint
- DMG : Direction des Moyens Généraux
- DQN : Direction de la Qualité et de la Normalisation
- DRH : Direction des Ressources Humaines
- DRSSFD : Direction de la Réglementation et de la Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés
- DSI : Direction des Systèmes d'Information
- IGT : Inspection Générale du Trésor
- PGA : Paierie Générale des Armées
- PGDP : Paierie Générale de la Dette Publique
- PGE : Paierie Générale pour l'Etranger
- PGI : Paierie Générale des Institutions
- PGSPP : Paierie Générale du Secteur Parapublic
- PGT : Paierie Générale du Trésor
- RD : Recettes des Douanes
- RGF : Recette Générale des Finances
- RI : Recettes des Impôts
- RPD : Recette Principale des Douanes
- RPI : Recettes Principales des Impôts

5.2. LE TRÉSOR PUBLIC DE CÔTE D'IVOIRE, UNE ADMINISTRATION MODERNE

5.2.1. Une Administration engagée dans la démarche qualité

Depuis plusieurs années, le Trésor Public de Côte d'Ivoire s'est engagé dans plusieurs réformes visant à moderniser son organisation et son fonctionnement à l'effet de le hisser au rang des administrations de référence. A ce titre, le Trésor Public s'est engagé dans une démarche Qualité en vue, notamment, de :

- satisfaire durablement les attentes et les exigences de ses clients et partenaires économiques ;
- consacrer en tout point la notion de bonne gouvernance, en vue de consolider ses performances institutionnelles, l'efficacité et la qualité de ses prestations de services ;
- crédibiliser son action administrative en se conformant aux normes internationales en vigueur.

L'objectif de la démarche est de démontrer sa capacité produire des services et prestations conformes aux exigences légales et réglementaires, aux exigences de de ses clients et des partenaires au développement. Mais aussi sa faculté à s'améliorer en permanence.

Après avoir été lauréat au Prix Ivoirien de la Qualité aux Editions 2003 et 2004, le Trésor Public de Côte d'Ivoire a entrepris de certifier son Système de Management Qualité. La Trésorerie Générale de Yamoussoukro a servi de centre pilote pour l'expérimentation de cet important challenge. Expérience qui s'est conclue par la certification ISO 9001 version 2000, la circonscription financière de la capitale politique de la République de Côte d'Ivoire, en novembre 2008 (Cf. Certificat numéro de qualification AFNOR 2008/32785). Ce certificat a été renouvelé à la norme ISO 9001 version 2008 successivement en 2011 et en 2014.

Cette expérience réussie a permis d'étendre la démarche de certification progressivement aux autres services du Trésor Public.

Ainsi, la Paierie Générale de la Dette Publique (PGDP) anciennement dénommée Agence Comptable de la Dette Publique (ACDP) a également brillamment

obtenu sa certification ISO 9001 Version 2008 en 2011 (Certificat AFNOR n° 2011/42605 valable du 01/12/2011 au 30/11/2014).

La PGDP est le poste comptable général du Trésor Public qui a en charge la gestion comptable de la dette publique et des projets cofinancés. A ce titre, elle est une interface importante entre les bailleurs, les partenaires au développement et l'Etat de Côte d'Ivoire. Par la certification de ce poste comptable, le Trésor Public démontre la gestion comptable de la dette publique et des projets cofinancés. Ce certificat a fait l'objet d'un renouvellement en 2014.

La politique managériale mise en place a permis de consolider les acquis de transformation structurelle de cette administration pour la hisser sur la voie de l'excellence. En témoigne les différentes distinctions ci-après :

- le Prix d'Excellence de la Meilleure Administration Numérique en 2013;
- le Prix d'Excellence de la Meilleure Administration Publique de Côte d'Ivoire en 2014 ;
- le Prix d'Excellence de l'Administration la plus moderne en 2016.

Face à ces avancées notables, la Direction Générale a initié en 2016, le projet de certification globale qui consiste en la certification de l'ensemble des activités, sur les principaux sites du Trésor Public. Les objectifs de cet important projet sont notamment :

- la poursuite de la transformation structurelle et durable de l'Administration du Trésor Public ;
- le renforcement de la confiance des usagers-clients et des partenaires ;
- l'amélioration de la qualité opérationnelle (Comptable, Bancaire, Financière et Administrative) par l'identification et le traitement des risques, des opportunités et des non conformités ;
- la modification de la structure organisationnelle du Trésor Public par le développement de l'approche processus ;
- l'amélioration des résultats.

Et c'est avec succès que le Trésor Public s'est vu décerner le certificat ISO 9001 version 2015, à la suite des évaluations réalisées par un organisme certificateur international, depuis le 27 décembre 2019 (certificat AFNOR N° 2020/85490.1).

Fort de cette distinction, le Trésor Public se positionne désormais comme une administration capable :

- de garantir la satisfaction des citoyens ;
- d'améliorer la crédibilité de la signature de l'Etat ;
- d'assurer efficacement la réalisation des objectifs budgétaires ;
- de garantir la satisfaction des partenaires au développement.

5.2.2. Observatoire de l'Ethique et de la Déontologie du Trésor Public

Dans le cadre du processus de bonne gouvernance, les agents du Trésor Public ont, de façon consensuelle, adopté un Code d'Ethique et de Déontologie.

Ce Code est un référentiel de comportement qui vise à inculquer des valeurs morales, intellectuelles et professionnelles à tous les agents.

Pour veiller à son application, le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) a signé la décision n° 2312/MPMEF/DGTCP/DEMO du 23 décembre 2016 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Observatoire de l'Ethique et de la Déontologie du Trésor Public (OED-TP). Cet organe comprend neuf (9) membres dont 5 permanents et 4 non permanents. Les membres permanents sont nommés par décision n° 2332/MPMEF/DGTCP/DEMO du 29 décembre 2016.

L'Observatoire de l'Ethique et de la Déontologie est un organe de veille permanent qui a pour mission de suivre l'application des dispositions du Code d'Ethique et de Déontologie des Agents du Trésor Public. A ce titre, il est chargé de :

- mener toutes actions visant à permettre aux agents de s'approprier les valeurs éthiques et les principes déontologiques ;
- recevoir les plaintes des usagers/clients et des agents victimes de violations aux dispositions du Code d'éthique et de déontologie ;
- entendre les requérants en vue de mieux cerner leurs préoccupations ;
- analyser les requêtes et effectuer toutes investigations pour s'assurer de la véracité des faits portés à sa connaissance ;
- suivre, en relation avec les services concernés, la mise

en œuvre des réponses données aux préoccupations exprimées par les usagers/clients ;

- assurer une mission de médiation et de conseil, en cas
- de litige avec des parties internes ou externes ;
- proposer, au Directeur Général, des sanctions en cas de non-respect des dispositions du Code d'Ethique et de Déontologie ;
- suggérer, au Directeur Général, des récompenses pour la bonne application du Code d'Ethique et de Déontologie.

L'Observatoire de l'Ethique et de la Déontologie constitue une plateforme réservée aux usagers en vue d'exprimer toutes leurs préoccupations relatives au fonctionnement des services du Trésor Public. Avec cette structure, notre Administration financière s'inscrit dans une dynamique de bonne gouvernance et de transparence.

5.3. RÉFORMES EN MATIÈRE DE GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE

Après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés, en juin 2012, le Gouvernement s'est doté d'un nouveau cadre institutionnel et règlementaire en matière de gestion de la dette publique, conformément aux bonnes pratiques internationales et au règlement communautaire n°09/2007/CM/UEMOA portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique dans les Etats membres de l'UEMOA. Ainsi, il a été créé un Comité National de la Dette Publique (CNDP) et un « guichet unique » de gestion de la dette publique organisé en front middle et back office. Par ailleurs, la formulation d'une stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT) et l'analyse régulière de la viabilité de la dette publique (AVD) ont été rendues systématiques.

5.3.1. Réorganisation de la direction en charge de la gestion de la dette publique

L'Arrêté n°512/MPMEF/DGTCP/DEMO du 30 décembre 2016 portant organisation de la Direction de la Dette Publique et des Dons et fixant ses attributions répond à la volonté du Gouvernement de mettre en place une nouvelle entité de gestion de la dette publique reposant sur les normes internationales. Cette nouvelle entité s'organise

suivant la ligne « Front, Middle et Back office » et centralise l'ensemble des opérations de gestion de la dette publique ainsi que celles relatives à la trésorerie de l'Etat.

5.3.2. Comité National de la Dette Publique (CNDP)

Le Comité National de la Dette Publique (CNDP) a été créé par décret n°2011-424 du 30 novembre 2011. Il a pour principales missions de s'assurer que les besoins de financement de l'Etat sont satisfaits dans les limites de coût et risque fixées par le Gouvernement et adoptées par le Parlement. A cet effet, il est chargé d'élaborer la politique et la stratégie d'endettement en cohérence avec les autres politiques macroéconomiques, en vue de permettre à l'Etat d'atteindre ses objectifs de développement. Le CNDP est dorénavant le seul organe responsable de la formulation de la stratégie de gestion de la dette publique et du suivi de sa mise en œuvre. Il est présidé par le Ministre de l'Economie et des Finances.

5.3.3. Formulation de la Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT)

Depuis 2013, l'Etat de Côte d'Ivoire élabore annuellement une stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT). L'objectif principal de cette stratégie est de satisfaire les besoins de financement de l'État et de faire face à ses obligations de paiement au moindre coût possible à long terme, en maintenant les risques à un niveau prudent.

5.3.4. Analyse de la Viabilité de la Dette (AVD)

L'analyse de viabilité est un exercice récurrent. Elle est réalisée chaque année depuis 2013 par le Comité National de la Dette Publique en vue de s'assurer de la soutenabilité du portefeuille de la dette. L'analyse de viabilité de la dette publique, révèle les points suivants :

- S'agissant de la dette extérieure, le risque de surendettement est modéré. Les indicateurs de solvabilité et de liquidité demeurent tous en dessous de leurs seuils respectifs sur la période d'analyse (2019-2039), mais présentent une vulnérabilité à un choc modélisant une hausse de 2% sur le taux d'intérêt moyen des financements.

- S'agissant de la dette publique, le risque de surendettement global ressort également modéré.

L'indicateur le plus pertinent (VA dette/PIB) demeure de façon permanente en dessous de son point de référence. Toutefois, une simulation de la baisse du taux de croissance réel du PIB entraîne une forte détérioration de la VA dette/PIB.

5.4. RISQUE DE CRÉDIT DU PAYS

En 2014, les agences internationales de notation financière Moody's et Fitch ont attribué à la Côte d'Ivoire les notes B1 et B perspective positive. Ces notations sont le reflet des performances réalisées par le pays, aux plans économique, financier et socio-politique, au lendemain de la crise postélectorale.

Au dernier trimestre 2015, la notation de la Côte d'Ivoire a été rehaussée, passant de B1 à Ba3 (Moody's) perspective stable et de B à B+ perspective stable (Fitch). Ces notes ont été confirmées par les agences de notation en 2017 lors de la revue de la notation du pays.

En 2019, Fitch a rehaussé la note passant de B+ perspectives stables à B+ perspectives positives tandis que Moody's a confirmé Ba3 perspectives stables. Plusieurs facteurs ont justifié ces notations :


- Forte croissance économique ;
- Préservation de la stabilité macroéconomique ;
- Poursuite de la transformation structurelle de l'économie ;
- Une bonne capacité à exécuter les prévisions budgétaires ;
- Maîtrise du déficit budgétaire ;
- Solidité de la viabilité de la dette ;
- Poursuite des réformes dans le cadre de la gestion des finances publiques et de la mobilisation de ressources intérieures.

En matière d'amélioration du climat des affaires, la Côte d'Ivoire a réalisé de bonnes performances ces dernières années, lui permettant de gagner 20 places entre juin 2015 et juin 2018, pour se situer à la 122ème place, selon le rapport Doing Business 2019 de la Banque Mondiale.



ANNEXES

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL PORTANT AUTORISATION DE L'OPÉRATION

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES		REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE Union – Discipline – Travail
<p>ARRÊTÉ N° 0222 /MEF/DGTCP/DDPD DU 08 JUIL 2020 AUTORISANT LA DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE À ÉMETTRE L'EMPRUNT TRÉSOR PUBLIC TPCI N°04/2020</p>		
<p>LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES,</p>		
<p>Vu la Constitution ;</p> <p>Vu la Convention du 03 juillet 1996 portant création du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des marchés Financiers ;</p> <p>Vu le Règlement n° 06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013 portant sur les Bons et Obligations du Trésor émis par voie d'adjudication ou de syndication avec le concours de l'Agence UMOA-Titres ;</p> <p>Vu la loi n°69-510 du 08 décembre 1969 autorisant le Gouvernement à approuver l'émission d'emprunts obligataires à lots ;</p> <p>Vu la loi organique n° 2014-336 du 05 juin 2014 relative aux lois de finances ;</p> <p>Vu le décret n° 2016-460 du 29 juin 2016 portant nomination du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ;</p> <p>Vu le décret n°2018-478 du 16 mai 2018, portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Économie et des Finances, tel que modifié par le décret n° 2020-52 du 15 janvier 2020 modifiant le décret n°2016-600 du 03 août 2016 ;</p> <p>Vu le décret n° 2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement en qualité du Ministre du Budget et du portefeuille de l'État ;</p> <p>Vu le décret n°2019-726 du 04 septembre 2019, portant nomination des membres du Gouvernement ;</p> <p>Vu le décret n°2019-755 du 18 septembre 2019, portant attributions des membres du Gouvernement ;</p> <p>Vu l'arrêté n° 512/MPMEF/DGTCP/DEMO du 30 décembre 2016 portant organisation de la Direction de la Dette Publique et des Dons et fixant ses attributions.</p>		

-2-

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est autorisée à émettre sur le marché financier régional de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), un emprunt obligataire à deux tranches (A et B) dénommé « Emprunt Trésor Public TPCI N°04/2020 » d'un montant indicatif de 145 milliards FCFA.

La tranche A porte sur un montant de 100 milliards FCFA avec une durée de sept (7) ans.

La tranche B (conversion de créances) porte sur un montant de 45 milliards FCFA avec une durée de dix (10) ans.

La souscription à cet emprunt est ouverte aux investisseurs institutionnels et aux personnes physiques et morales sans distinction de nationalité. Les placements seront effectués par un syndicat formé des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation(SGI) agréées par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers de l'UEMOA.

ARTICLE 2 : L'emprunt Trésor Public TPCI N°04/2020 sera représenté par des obligations de dix mille (10 000) FCFA assorties d'un taux d'intérêt de 5,80% l'an pour la tranche A et 5,90% l'an pour la tranche B.

ARTICLE 3 : Les titres feront l'objet d'une demande d'admission à la cote de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

ARTICLE 4 : Le remboursement de l'emprunt Trésor Public TPCI N°04/2020 se fera par amortissement constant annuel avec deux (2) ans de différé pour les deux tranches (A et B).

ARTICLE 5 : Les obligations porteront jouissance le premier jour ouvré suivant la date de clôture des souscriptions et rapporteront annuellement 580 FCFA par titre pour la tranche A et 590 FCFA par titre pour la tranche B, le premier coupon étant payable un an après la date de jouissance.

ARTICLE 6 : Les revenus de l'emprunt Trésor Public TPCI N°04/2020 sont exonérés de tout impôt pour l'investisseur résident en Côte d'Ivoire et soumis à la législation fiscale sur les revenus de valeurs mobilières dans les autres pays au moment du paiement des intérêts et du remboursement du capital.

ARTICLE 7 : Le Trésor Public se réserve le droit de procéder, au remboursement anticipé des obligations, soit par des rachats en bourse, soit par des offres publiques d'achat ou d'échange, un an après la date de clôture des souscriptions.

ARTICLE 8 : L'émission sera ouverte du 10 au 24 juillet 2020.

-3-

ARTICLE 9: L'emprunt Trésor Public TPCI N°04/2020 est admis au refinancement de la BCEAO dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire.

ARTICLE 10 : Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 08 JUL 2020



Adama COULIBALY

AMPLIATIONS :

- PR/Cab 1
- PM/Cab 1
- MEF/Cab 1
- MPMBPE/Cab 1
- DGTCP 1
- CREPMF 1
- JORCI 1

Clément Djibril



Plateau, Boulevard Carde, immeuble SOGEFIHA • BP V 98 Abidjan
Tél.: (225) 20 30 90 20 • Fax : (225) 20 21 35 87
www.tresor.gouv.ci • email : infotpci@tresor.gouv.ci